

Privilège—M^{me} Bégin

[Français]

Vous me permettez par exemple de noter que dans l'ouvrage de Beauchesne on définit ainsi vos caractéristiques:

[Traduction]

Les principaux caractères attachés aux fonctions d'Orateur de la Chambre sont l'autorité et l'impartialité... On ne saurait sans encourir de sanction pour atteinte au privilège, critiquer le caractère ou le comportement de l'Orateur.

C'est une vieille règle.

Il n'est pas permis de lui adresser des blâmes mêmes indirects au cours d'un débat ou autrement, si ce n'est pas par voie de motion de fond.

[Français]

Je pourrais continuer longuement sur ce point, mais je ne le ferai pas, parce que le point est beaucoup plus grave, me semble-t-il, qu'une question légaliste. Depuis plusieurs semaines, j'irais jusqu'à dire depuis plusieurs mois, les joueurs de cette Chambre ont certainement observé que toutes les occasions sont bonnes dans certains coins de la Chambre pour laisser entendre des remarques attaquant la fonction même d'Orateur de cette Chambre. Je ne suis qu'une profane en matière de procédure, comme plusieurs d'entre nous. Je pense que la majorité d'entre nous maintenant n'ont pas de formation juridique, ce qui constitue d'ailleurs un excellent équilibre pour représenter les citoyens du Canada. Il reste que nous ne pouvons pas fonctionner si le respect le plus élémentaire des règles du jeu de la Chambre à travers vous, madame le Président, ne sont pas respectées. Dans le passé le très honorable leader de l'opposition avait laissé échapper des phrases malheureuses. Je n'en connais pas les raisons. Tout le monde peut avoir ses humeurs, il y a des semaines et des mois plus difficiles à vivre que d'autres. Mais, il reste intolérable que les institutions fondamentales de la Chambre soient bafouées autant qu'elles l'ont été hier. La preuve vient de l'importance qu'accorde la télévision aux débats et de la diffusion, à la grandeur du pays, des gestes d'une personne dont nous respectons fondamentalement la personnalité et la fonction.

J'ajouterais qu'il est assez ironique d'entendre le leader de l'opposition intervenir en voulant soit, madame le Président, vous détruire, soit essayer de détruire la fonction que vous représentez, que vous incarnez, auprès de nous, ou peut-être pour créer une mentalité de désordre dans les travaux de cette Chambre. Je n'en connais pas les motifs. Mais il est assez ironique que cette attaque directe et flagrante contre le poste d'Orateur de cette Chambre soit lancée par le leader de l'opposition au moment même d'un échange de questions, supposément en faveur de l'amélioration de la condition féminine dans le pays, supposément en faveur des femmes qui ont fait des choses importantes dans ce pays, alors que les députés des deux côtés de la Chambre parlaient au nom des autres, au lieu de laisser les femmes elles-mêmes s'exprimer, ne voilà-t-il pas que le leader de l'opposition ne trouve pas autre chose que d'attaquer d'une façon que moi je n'ai jamais vue au cours des huit ans durant lesquels j'ai siégé, ce qui est aussi le temps où elle a siégé à la Chambre, la première femme *Président* de la Chambre des communes du Canada.

J'ai souvent observé, et je trouve que l'échange des questions depuis le début de la semaine sur le Conseil consultatif de la

situation de la femme, question qui se poursuivra aujourd'hui par le biais des discussions, puisque c'est le sujet qu'a choisi l'opposition progressiste conservatrice, j'ai souvent observé, dis-je, qu'il est particulièrement facile et malheureusement très moralisateur pour certaines personnes d'épouser en apparence la cause des femmes, en mots non suivis d'actions, sous prétexte d'obtenir des chances égales et la simple justice en faveur des femmes.

Je trouve par ailleurs particulièrement malheureux que le leader de l'opposition n'ait pas suivi plus de cours de sociologie et de psychologie sociale. S'il avait suivi un cours qui s'intitule *Des institutions*, il aurait appris que les institutions ont une vie, une personnalité, ces mêmes institutions dont il se croit toujours le dépositaire. Il nous fait la morale à cet égard depuis qu'il a été élu, et il pose toujours en spécialiste des grandes questions. Il aurait appris, dis-je, que si ceux qui sont les joueurs à l'intérieur de ces institutions ne leur donnent pas le respect, elles n'existent pas. Voilà ce que j'estime la plus grave conséquence de l'attaque pernicieuse qui a probablement échappé au très honorable député hier pendant la période des questions orales.

Il ne me reste plus, madame le Président, qu'à établir du mieux que je le peux qu'il y a eu bris de privilège à travers cette attaque contre votre personne. Par exemple, sir T. Erskine May, à la page 152 de la 19^e édition de son ouvrage, catalogue de façon, semble-t-il, très claire les bris de privilège. Je cite:

[Traduction]

Comme exemples de discours et d'écrits qu'on a considérés comme des violations de privilège ou des outrages, on peut mentionner:

Tout d'abord:

Jeter le discrédit sur l'Orateur et l'accuser de partialité lorsqu'il...

Ou elle.

... remplit ses fonctions.

[Français]

Et sont cités ensuite de nombreux cas au fil des ans où ce type d'attaques était le premier exemple donné d'un bris du privilège de chaque député de la Chambre.

Je me permets donc, ayant établi je crois l'erreur et l'injustice d'une telle phrase, qui a probablement échappé au très honorable leader de l'opposition, d'établir du mieux que je le peux, et je sou mets la chose à votre jugement, madame le Président, qu'il y a eu probablement bris de privilège. Je voudrais donc signaler que le leader de l'opposition est connu par son respect des formes, car nous l'avons souvent entendu parler de ce sujet.

[Traduction]

Je lui demande donc de retirer cette malencontreuse remarque. S'il ne le fait pas et que Votre Honneur juge qu'il y a eu violation de privilège, je vais proposer:

Que les remarques du chef de l'opposition au sujet de l'impartialité de l'Orateur soient renvoyées au comité permanent des privilèges et élections.

Des voix: Bravo!